



Le : 25 DEC 2025 في :

Réf : 325/2

Lettre de Consultation de Prix

المرجع :

Exercice Budgétaire 2026

Objet : Consultation de prix pour l'achat de billets d'avion sur des vols nationaux et internationaux au profit des Membres et du Personnel de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Dans le cadre de l'exécution du budget de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima au titre de l'exercice budgétaire 2026, il est procédé au lancement d'une consultation de prix relative à l'achat de billets d'avion pour des vols nationaux et internationaux au profit des membres et du personnel de la Chambre.

À cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre meilleure offre financière (devis), conformément au détail ci-dessous :

Désignation	Court trajet		Long trajet	
	Aller simple	Aller-retour	Aller simple	Aller-retour
Commission HT				
TVA sur commission (20 %)				
Total TTC				

Consistance de la prestation

1/. Le prestataire doit délivrer :

- Tous les billets de transport aérien pour les Membres et Personnels de la chambre de commerce, d'industrie et de services de la région Tanger-Tétouan-al Hoceima, lors de leurs déplacements professionnels à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc ;

2/. Le prestataire doit rechercher :

- le trajet optimal pour ces déplacements professionnels et assurer toutes les destinations : établissement d'itinéraires appropriés.

L'agence de voyage doit fournir un service compétitif et offrir des tarifs préférentiels afin d'optimiser le coût des services de voyage tout en garantissant une qualité de service et une meilleure réactivité aux exigences de la CCIS TTA.

3 / Le prestataire doit fournir :

- un service de qualité avec une sélection stricte des produits.



- des renseignements sur les tarifs, les escales, les correspondances ...

4 / Le prestataire doit informer :

- La CCIS TTA des changements dans les programmes des transporteurs et de toutes autres modifications ou nouvelles conditions pouvant affecter le voyage et effectuer les ajustements nécessaires avant ou pendant le voyage (les billets et factures doivent être modifiés ou émis conformément à ces changements).

Engagements

1/. Engagement du prestataire

Procéder à l'émission du billet d'avion dès réception de la lettre de commande, scannée et envoyée par email, par la personne habilitée de la CCIS TTA.

Réserver les billets d'avions, nationaux et internationaux, et transmettre la réservation et le tarif par email à l'interlocuteur désigné par CCIS TTA.

Le prestataire s'engage à délivrer, en cas d'annulation, un avoir à la CCIS TTA selon les conditions du billet.

Le prestataire ne doit en aucun cas annuler un billet déjà émis sauf sur demande de la Personne désignée par la CCIS TTA.

Mode de passation

La prestation fera l'objet d'un contrat annuel, qui sera conclu entre notre établissement et votre société. Le contrat prendra effet à partir du 05 janvier 2026 au 31 Décembre 2026.

Mode de paiement

Le règlement des prestations sera effectué après dépôt de la facture, accompagné du procès-verbal de réception dûment signé, et après vérification que le service a été entièrement réalisé. (Après le service fait).

Mode de dépôts :

La date et l'heure limites de réception des devis sont fixées au **mercredi 31 décembre 2025 à 16h30**.

Les plis des concurrents doivent être déposés Par voie électronique à l'adresse suivante :
r.ccishta@hotmail.com.

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre proposition dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

